

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 20 juin 2013.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- Mme la conseillère Francine Lortie, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le conseiller François Picard, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2013-24

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Reporter à une séance ultérieure le point 4AT) 3 : Outils de mise en œuvre du PMAD – Plans directeurs de paysages et GéoPanorama
 - Reporter à une séance ultérieure le point 4TRA) 1 : Politique québécoise de mobilité durable
 - Ajouter le point 4DG) 4 : Projet de déclaration de mise en œuvre du PMAD

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2013

Résolution n° C-2013-25

Sur proposition de Mme Francine Lortie, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2013.

Adoptée

Premier état de situation du PMAD

Résolution n° C-2013-26

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du *Premier état de situation – Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec* et recommander sa diffusion.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Renouvellement de l'entente pour le soutien informatique

Résolution n° C-2013-27

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le renouvellement de l'entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec portant sur l'utilisation des services des technologies de l'information et des télécommunications pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, selon les modalités substantiellement conformes au projet d'entente et ses annexes jointes au présent rapport;
- D'autoriser le vice-président du comité exécutif et le secrétaire à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Rapport de rencontre des organismes interpellés par le PMAD

Résolution n° C-2013-28

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport de rencontre avec les organismes associés au PMAD et recommander sa diffusion auprès des organismes inscrits à la rencontre;
- De former une table des partenaires du PMAD et demander à la Direction générale de faire rapport au comité exécutif sur la composition, le mandat, les modalités et le mode de fonctionnement de cette table.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Déclaration et de mise en œuvre du PMAD

Résolution n° C-2013-29

Sur proposition de Mme Ladouceur, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Déclaration de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) joint en annexe;
- De transmettre la Déclaration de mise en œuvre du PMAD aux conseils des municipalités et des MRC du territoire de la CMQ en les invitant à s'y associer;

- De transmettre la Déclaration de mise en œuvre du PMAD au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin qu'elle soit prise en considération, notamment dans le cadre des travaux de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD).

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Trames verte et bleue – Signature des protocoles avec les municipalités

Résolution n° C-2013-30

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président du conseil ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à signer dans le cadre de la mise en place des projets contribuant à la mise en place de trames verte et bleue des protocoles d'ententes à intervenir pour les projets suivants :
 - Parc linéaire de la rivière du Berger avec la ville de Québec;
 - Parc linéaire de la rivière Beauport avec la ville de Québec;
 - Parc naturel du mont Bélair avec la ville de Québec;
 - Base de plein air de Sainte-Foy avec la ville de Québec;
 - Parc régional de la Pointe De La Martinière avec la ville de Lévis;
 - Parc des Chutes-de-la-Chaudière avec la ville de Lévis;
 - La Grande plée Bleue avec la ville de Lévis;
 - Raccordement du chemin de la Liseuse et de la Vélopite Jacques-Cartier-Portneuf avec la MRC de La Jacques-Cartier;
 - Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval et la MRC de La Jacques-Cartier;
 - Parc riverain à L'Ange-Gardien avec la municipalité de L'Ange-Gardien;
 - Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré;
 - Parc Le Repos à Saint-Joachim avec la municipalité de Saint-Joachim.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Règlement constituant un Fonds de développement métropolitain

Résolution n° C-2013-31

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement n° 2013-62 constituant un Fonds de développement métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Règlement d'emprunt – Trames verte et bleue

Résolution n° C-2013-32

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le règlement 2013-63 décrétant un emprunt de 4 911 670 \$ afin de financer la contribution de la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de trames verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De transmettre, pour approbation, le règlement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Formation du comité de suivi des projets de trames verte et bleue

Résolution n° C-2013-33

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la Direction générale à mettre en place et assurer la coordination du comité de suivi sur les projets contribuant à la mise en place de trames verte et bleue, le tout conformément au protocole d'entente intervenu avec le MAMROT.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Adoption du règlement n° 2013-64 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Résolution n° C-2013-34

CONSIDÉRANT le règlement n° 2010-41 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency »;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQ que le règlement n° 2010-41 soit modifié de la façon prévue par le règlement modificateur visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Verret et appuyé par M. Jean-Pierre Turcotte de modifier le Règlement n° 2010-41 conformément au règlement 2013-64.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Règlement d'emprunt - Décaissement

Résolution no C-2013-35

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

Attendu que la Communauté métropolitaine de Québec a adopté le règlement d'emprunt n° 2013-63;

Attendu que l'article 3 de ce règlement prévoit que la somme totale de l'emprunt soit décaissée en cinq (5) versements;

Il est résolu de demander au ministre des Finances et de l'Économie le versement pour la première année correspondant à la somme de 794 170 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Virement budgétaire

Résolution n° C-2013-36

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Francine Lortie, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 25 000 \$ provenant de la fonction « Aménagement du territoire – poste rémunération » vers celle d'« Administration générale – poste rémunération ».

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Rapport annuel 2012

Résolution n° C-2013-37

Sur proposition de M. Jean-Luc Daigle, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du dépôt du Rapport annuel 2012 de la CMQ;
- De transmettre le Rapport annuel 2012 au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la Communauté.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013

Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée

Avis de conformité relatif au Règlement RV-2012-11-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2013-38

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement RV-2012-11-96 de la Ville de Lévis, car il ne comporte aucun élément incompatible ou contradictoire avec les stratégies véhiculées par le PMAD;
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à délivrer et transmettre à la Ville de Lévis eu égard au Règlement RV-2012-11-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement de concordance numéro 184 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2013-39

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que certaines précisions ou corrections devront être apportées au projet de règlement no 184 afin d'assurer sa conformité aux 13 stratégies du PMAD de la CMQ tel que spécifié à l'annexe 2;
- D'inviter la MRC à poursuivre le travail de concertation amorcé avec la CMQ quant aux éléments identifiés à l'annexe 2 du présent rapport décisionnel;
- De souligner les efforts de la MRC de La Côte-de-Beaupré de se doter d'un document de planification lui permettant de structurer l'aménagement de son territoire et d'en assurer le caractère attractif, et ce, dans une perspective de développement durable.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Adjudication du contrat pour la production d'images numériques couleur aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQ

Résolution n° C-2013-40

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat à la firme Aéro-Photo pour la production d'images numériques couleur aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQ pour un montant de 92 554,88 \$ taxes incluses, en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité d'évaluation des offres ci-annexées.

Référence : Rapport décisionnel du 20 juin 2013
Responsable : Géomatique

Adoptée

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 20 juin 2013 est déposé aux membres du conseil.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

M. Jean-Claude Bouchard, représentant de la CMQ au conseil d'administration de la SODES dépose le rapport d'activités 2012-2013 de la SODES.

Motion de félicitations pour une employée de la CMQ

Résolution n° C-2013-41

- Félicitations à Mme Nabila Bachiri, conseillère sénior en mobilité durable à la Communauté métropolitaine de Québec pour s'être méritée le prix de la meilleure thèse en études urbaines décerné par le réseau Villes Régions Monde pour sa thèse de doctorat en aménagement du territoire et développement régional intitulée « *15 ans et la ville devant soi. Les déplacements actifs dans la mobilité quotidienne des adolescents de Québec.* »

Adoptée

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2013-42

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2013-24 à C-2013-42 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE